

Secrétariat Général du Gouvernement

DECRET N° D/2001/ 030 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN INSPECTEUR REGIONAL DE
L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT A N'ZEREKORE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu La Loi Fondamentale ;

Vu Le Décret D/99/004/PRG/SGG du 8 mars 1999, portant nomination du
Premier Ministre ;

Vu Le Décret D/99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, modifié par les Décrets
N° D/2000/007/PRG/SGG du 25 janvier 2000 ; D/2000/046/PRG/SGG du
05 juin 2000 ; D/2000/049/PRG/SGG du 07 juin 2000, N° D/2000/050,
051, 052/PRG/SGG du 07 juin 2000 portant nomination des Membres du
Gouvernement et des Secrétaires d'Etats.

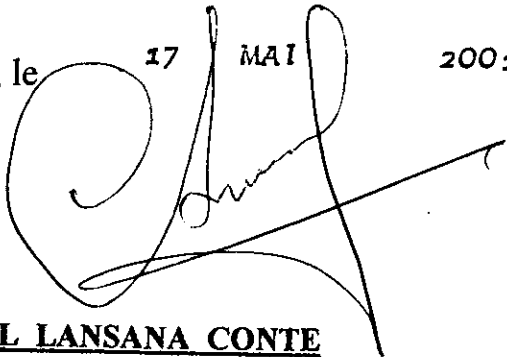
DECRETE

ARTICLE 1^{er}/ Mr. Moussa KEITA, Mle 170236 G, Ingénieur Agronome
H/A, précédemment en service à la Direction Nationale de l'Agriculture, est
nommé Inspecteur Régional de l'Agriculture et de l'Elevage à N'Zérékoré en
remplacement de Mr. Mamadi MAGASSOUBA muté.

ARTICLE 2 / La dépense est imputable au budget du Ministère de
l'Agriculture et de l'Elevage, Exercice 2001.

ARTICLE 3 / Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de
signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Conakry, le 17 MAI 2001


GENERAL LANSANA CONTE

